



Rupture de contra à l'amiable ou licenciement?

Par **niniloute**, le **13/11/2008** à **10:46**

rebonjour

Suite à mon soucis avec mon patron, il me propose 2 solutions soit un licenciement soit une rupture à l'amiable, que dois je faire pour être le moins pénaliser, 1) pour retrouver un emploi derriere, 2) financièrement,

J'ai rdv demain avec lui à 14h!

Merci de vos réponses!

Par **Visiteur**, le **13/11/2008** à **16:31**

bonsoir,

la rupture a l'amiable n'existe pas (enfin vous n'aurez pas droit au chômage)

votre patron veut peut être parler de la nouvelle rupture conventionnelle en vigueur depuis juin 2008 qui donne droit au chômage.

<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/sujet-1151-se-faire-licencier-avec-la-rupture-conventionnelle>

quel licenciement envisage t'il ?

tout licenciement donne droit au chômage.

financièrement licenciement ou rupture : kif kif... vous aurez les mêmes indemnités si vous avez droit bien entendu au chômage...

j'ai donné d'ailleurs un lien dans un autre post pour calculer les indemnités...

a vous de "potasser" la rupture conventionnelle .. et de revenir si vous avez besoin

Par **Visiteur**, le **13/11/2008 à 16:48**

re

il y a aussi un post de kkrikri3 du 11.11

Proposition de rupture conventionnelle

Par **niniloute**, le **13/11/2008 à 18:01**

Merci pour vos réponses,
j'ai appris aussi qu'avec le contrat de rupture conventionnelle je n'avais pas droit à une formation derrière, qu'en pensez vous?